RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# 360 INVEST

Société Civile Immobilière au capital de 105.200€
Ancien siège social : 60 quai Richelieu – 33000 BORDEAUX
Nouveau siège social : 19 rue Jean Cocteau – 33270 BOULIAC
RCS BORDEAUX 502 069 388

## PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBERATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

*(Transfert de siège social)*

Le **21 mai 2025**,

Les associés de la société **360 INVEST**, SCI au capital de 105.200€, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 502 069 388, dont le siège social est actuellement 60 quai Richelieu – 33000 BORDEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de son Gérant, Monsieur Franck ROLLAND.

**SONT PRÉSENTS :**

**1°) Monsieur Franck ROLLAND,** né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] gérant de sociétés, demeurant [redacted]

associé propriétaire de 119 parts numérotées de 1 à 119 ;

**2°) SARL ONE MORE THING,** SARL à associé unique au capital de 821.000€, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 801 025 826, dont le siège social est 19 rue Jean Cocteau – 33270 BOULIAC, représentée par son Gérant, Monsieur Franck ROLLAND
associée propriétaire de 9 parts numérotées de 120 à 128 ;

représentant l'intégralité des 128 parts composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck ROLLAND.



F.R.

La feuille des présences est certifiée exacte, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Transfert de siège social**
**2°) Modification corrélative des statuts**
**3°) Pouvoirs**

* * *

**PREMIERE RÉSOLUTON :**

L'Assemblée des associés décide de transférer le siège social au [redacted] à compter de ce jour.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

* * *

**DEUXIEME RESOLUTION**

Corrélativement à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décision de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

*« **Article 5 : Siège social***

*Le siège de la société est fixé à :*

*19 rue Jean Cocteau*
*33270 BOULIAC*

*Ce siège ne pourra être transféré que sur décision extraordinaire des associés. Cependant, si la siège est transféré dans la même commune ou le même département, cette décision pourra être prise par la gérance qui, dans ce cas, est habilitée à modifier les statuts en conséquence. »*

Le reste des statuts demeure inchangé

* * *

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal notamment à la Selarl Gregory BELLOCQ, avocat inscrit au Barreau de BORDEAUX, y demeurant [redacted] pour effectuer toutes les formalités requises par la loi en vue de donner suites aux décisions arrêtées par l'Assemblée lors de la présente séance.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

* * *

Le Président demande aux associés présents s'ils aimeraient débattre d'autres questions qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour. Les associés déclarent qu'ils n'ont aucune autre question à soumettre à l'Assemblée.

## CLÔTURE

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Signature :

**Monsieur Franck ROLLAND**

Franck ROLLAND
Certified by yousign

**Pour la SARL ONE MORE THING**
**Monsieur Franck ROLLAND**

Franck ROLLAND
Certified by yousign